



BULLETIN D'ADHESION 2021

M
 Mme
 Retraité(e)
 Temps Partiel
 Quotité :.....

Nom(*) -Prénom : Nom de jeune fille (**):

Date de Naissance : Adresse :

Code postal: Ville :

Tel fixe : Mobile : Mail :

Etablissement (TZR et ETAB de Rattachement) : Grade : Echelon : Discipline :

Agrévés Classe exceptionnelle	Echelon	1	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1	HEB2	HEB3
	Cotisation	276	296	308	324	324	337	355

Agrévés Hors Classe	Echelon	1	2	3	HEA1	HEA2	HEA3
	Cotisation	248	263	274	295	306	322

Agrévés Classe Normale	Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Cotisation	156	174	176	189	201	213	228	245	263	279	293

Certifiés, PLP, P.EPS, CPE, PsyEN Cl. exceptionnelle	Echelon	1	2	3	4	HEA1	HEA2	HEA3
	Cotisation	245	260	274	293	314	327	343

Certifiés, PLP, P.EPS, CPE, PsyEN Hors classe	Echelon	1	2	3	4	5	6	7
	Cotisation	201	216	230	249	265	280	285

Certifiés, PLP, P.EPS, CPE, PsyEN Classe Normale	Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Cotisation	135	154	155	160	165	169	179	191	204	219	235

Contractuels CDI/CDD	Indice Majoré	321-371	372-421	422-471	472-521	522-571	572-621	622-721	672-721	> 721
	Cotisation	109	114	121	127	133	136	145	156	167

ASEN-AVS- AED	44
Stagiaires Certifiés	113
Stagiaires Agrégés	125
Contractuels au Chômage-	33
Titulaire en disponibilité- EAP	

La cotisation syndicale est payable soit par prélèvement automatique (formulaire au verso de ce bulletin), soit par virement (demandez-nous notre RIB), soit par chèque (1 à 6 chèques : inscrivez les dates d'encaissement souhaitées au dos de chaque chèque). Les cotisations syndicales sont déductibles à hauteur de 66% des impôts si vous êtes imposable, sinon un chèque de crédit d'impôt vous sera adressé de la part du service des impôts. Par exemple, pour une cotisation de 180 euros, le trésor public remboursera 120 euros.

Modalité de paiement :

Par chèque : Nombre de chèques (6 maxi) :

Par Prélèvement (O/N) :

Par virement (O/N) :

Echelon	3	4	5	6	7	8
MA1	136	145	154	163	172	177
MA2	121	127	133	136	145	156

DATER, SIGNER ET A NOUS REMETTRE AVEC VOTRE RIB

A CONSERVER

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOM & ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER
IBAN :
BIC :

NOM ET ADRESSE DU
CREANCIER
**FO LYCEES ET COLLEGES 35
35 RUE D ECHANGE
35000 RENNES**

ECHEANCIER DE VOS PRELEVEMENTS

Vous avez choisi de régler votre cotisation

par prélèvement automatique

Somme globale à prélever

Ces prélèvements s'effectueront vers le 30 du mois soit :

Le 29 janvier 2021 pour un montant de

Le 26 février 2021 pour un montant de

Le 30 mars 2021 pour un montant de

Le 30 avril 2021 pour un montant de

Le 28 mai 2021 pour un montant de

Le 30 juin 2021 pour un montant de

Date : Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°60-10 du 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.



A COMPLETER ET A NOUS REMETTRE

Identifiant Créancier
SEPA
FR30ZZZ663920

ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur

ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

Nom, Prénom de l'Adhérent :

Nom, Prénom du titulaire du compte si différent de l'adhérent

.....

NOM, PRENOM & ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
**SYNDICAT FO LYCEES ET COLLEGES 35
35 RUE D ECHANGE
35000 RENNES**

COMPTE A DEBITER
IBAN :
BIC :

Prière de retourner les 2 parties de cet imprimé en joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E.) au :
**FO LYCEES ET COLLEGES
35, rue d'échange 35000 Rennes**

PRELEVEMENTS A EFFECTUER

Le 29 janvier 2021 pour un montant de

Le 26 février 2021 pour un montant de

Le 30 mars 2021 pour un montant de

Le 30 avril 2021 pour un montant de

Le 28 mai 2021 pour un montant de

Le 30 juin 2021 pour un montant de

Date : Signature :